

Étude des crédits 2024-2025

Renseignements particuliers

- Opposition officielle



ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Table des matières

#	QUESTIONS
06.	Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions, investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2023-2024.
91.	Nombre de demandes de retraite traitées : a) nombre d'ETC affairés à ces demandes.
92.	Nombre et type de régimes de retraite administrés par Retraite Québec (par la Régie des rentes du Québec) : a) à prestation déterminée; b) à cotisation fixe.
93.	Le coût total des envois postaux pour tout type de document, ventilé selon le type de document.
94.	Précisez le nombre d'enfants recevant le Soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e ou plus) pour 2023-2024.
157.	Veillez donner le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif de refus.
158.	Veillez donner le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif de refus.
451.	Veillez donner, par année depuis 2017, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.
453.	Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) : a) le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative; b) le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative; c) le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative; d) le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

Légende : nouvelle question MFQ MSSS

TITRE 06 : Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour l'année 2023-2024.

Le tableau suivant présente la répartition cible des actifs du portefeuille de référence ainsi que les rendements réalisés au 31 décembre 2023.

Répartition cible des actifs et rendements réalisés du fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec (RBRRQ)

	Poids au 31 décembre		Rendement au 31 décembre 2023			
	2023 %	2022 %	5 ans %		1 an %	
			Fonds	Indice de référence	Fonds	Indice de référence
Revenu fixe	21,0	21,0	1,7	0,8	7,9	7,5
Immeubles	13,5	13,5	- 0,5	0,8	- 6,2	- 10,0
Infrastructures	11,5	10,25	9,5	5,9	9,6	0,3
Marchés boursiers	37,5	38,25	9,0	10,0	17,7	17,4
Placements privés	21,5	20,0	14,0	12,4	1,0	10,5
Produit de levier ⁽¹⁾	- 5,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 5,7	- 5,7
Total	100	100,0	7,3	7,0	7,2	8,0

⁽¹⁾ Représente le frais de financement sur l'année ou depuis l'instauration en 2021

TITRE 91 : Nombre de demandes de retraite traitées :
a) nombre d'ETC affairés à ces demandes.

Régime de rentes du Québec

	2023
Nombre de demandes de rente de retraite traitées	126 837
Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	35 agents

Régimes de retraite du secteur public

	2023
Nombre de demandes de rente de retraite traitées	24 724
Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	44 agents

TITRE 92 : Nombre et type de régimes de retraite administrés par Retraite Québec (par la Régie des rentes du Québec) :

- a) à prestation déterminée;
- b) à cotisation fixe.

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec en 2023. **À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille.** Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec

Au 31 décembre	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾	Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	Régimes inter-entreprises ⁽²⁾	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
2023	845	472	144	209	11	9

⁽¹⁾ Excluant les régimes interentreprises.

⁽²⁾ Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

TITRE 93 : Le coût total des envois postaux pour tout type de document, ventilé selon le type de document.

Le coût total des envois postaux est présenté dans le tableau ci-dessous pour 2023, ventilé selon les mandats de Retraite Québec.

Mandat	2023
Documents relatifs au Régime de rentes du Québec	4 200 672,12 \$
Documents relatifs aux Régimes de retraite du secteur public	1 360 800,46 \$
Documents relatifs à la mesure de l'Allocation famille	944 611,35 \$
Documents relatifs aux Régimes complémentaires de retraite	5 000,00 \$
Total	6 511 083,93 \$

TITRE 94 : Précisez le nombre d'enfants recevant le soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e ou plus) pour 2023-2024.

Ci-dessous, le nombre d'enfants recevant l'Allocation famille (AF) selon le rang de naissance pour l'année 2022.

Enfants bénéficiaires AF selon leur rang dans la famille

Rang dans la famille	2022 ¹	
	Nombre d'enfants	% d'enfants
1	852 241	54,8 %
2	502 571	32,3 %
3	149 573	9,6 %
4	36 949	2,4 %
5	8 894	0,6 %
6	2 868	0,2 %
7 ou plus	1 812	0,1 %
Total	1 554 908	100,0 %

¹ Les données pour l'année 2023 ne sont pas encore disponibles.

TITRE 157 : Veuillez donner le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif de refus.

Tableau 1 : Nombre de demandes reçues et refusées par année de réception (au 31 décembre)

Année	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes refusées	Répartition des demandes refusées selon le motif de refus (code)								
			08	10	40	50	60	80	90	95	n/a
2023	8141	1630	0 %	77 %	0 %	4 %	0 %	2 %	1 %	5 %	10 %

La somme des pourcentages peut être différente de 100 % en raison des arrondis.

Pour l'année 2023, le taux de refus toutes catégories confondues n'est pas représentatif puisqu'un grand nombre de dossiers est encore à l'étude.

Le tableau 1 présente les motifs qui représentent au moins 1,0 % des refus. Les demandes refusées pour les autres motifs sont regroupées dans la catégorie du même nom.

Description des motifs de refus de la décision rendue par le médecin sur l'admissibilité de l'enfant au SEH :

08 : Ortho – En lien avec le multilinguisme.

10 : Limitations dans la réalisation des habitudes de vie non rencontrées.

40 : Durée prévisible inférieure à un an.

50 : Durée prévisible de moins d'un an avec les traitements en cours.

60 : Vu âge/activité, l'enfant n'est pas assez limité.

80 : Document ne permet pas de statuer de l'importance du handicap.

90 : L'investigation n'est pas terminée.

95 : Ortho - Durée prévisible de moins d'un an avec les traitements en cours.

n/a : Refus administratif ou les documents reçus sont incomplets (décision non médicale).

TITRE 158 : Veuillez donner le nombre total de demandes d'allocation du supplément pour un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif de refus.

Tableau 1 : Nombre de demandes reçues et refusées par année de réception (au 31 décembre)

Année	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes refusées	Répartition des demandes refusées selon le motif de refus (code)								
			15	16	27	29	37	70	71	72	Autres motifs
2023	1602	465	58 %	12 %	1 %	16 %	5 %	5 %	0 %	1 %	2 %

La somme des pourcentages peut être différente de 100 % en raison des arrondis.

Pour l'année 2023, le taux de refus toutes catégories confondues n'est pas représentatif puisqu'un grand nombre de dossiers est encore à l'étude.

Le tableau 1 présente les motifs qui représentent au moins 1,0% des refus. Les demandes refusées pour les autres motifs sont regroupées dans la catégorie du même nom.

Description des motifs de refus de la décision rendue sur l'admissibilité de l'enfant au SEHNSE :

11 : Déficiences physiques - non admissible.

13 : Fonctions mentales - non admissible.

15 : Déficiences physiques ou troubles des fonctions mentales, 4 ans et plus – Degré de sévérité des limitations ne correspondent pas aux critères.

16 : Déficiences physiques ou troubles des fonctions mentales, 2 à 4 ans – Degré de sévérité des limitations ne correspondent pas aux critères.

20 : Refus de recevoir SEHNSE.

21 : Enfant placé.

22 : Plus de 18 ans.

23 : Renseignements additionnels non reçus.

25 : Indemnité SAAQ - non admissible.

26 : Indemnité IVAC - non admissible.

27 : Âge requis 2 ans – déficiences.

28 : Âge requis 4 ans - trouble désigné des fonctions mentales.

29 : Non admissible - Supplément pour enfant handicapé.

36 : Soins complexes, mais durée inférieure à un an.

37 : Soins non reconnus au programme.

38 : Soins complexes non administrés à domicile.

55 : Durée prévisible de moins d'un an avec les traitements en cours.

70 : Situation A - amélioration des limitations.

71 : Situation B - soins cessés enfant - 6 ans ou trachéo.

72 : Situation B - soins cessés enfant + 6 ans pas de situation A.

85 : Info insuffisante pour établir admissibilité.

96 : Évaluation non terminée.

TITRE 451 : Veuillez donner, pour l'année 2023, le nombre total de demandes d'allocation pour un enfant handicapé.

De ce nombre, ventiler les demandes qui ont été refusées et donner le motif du refus.

L'information globale se trouve dans la réponse à la question 157.

TITRE 453 : Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) :

- a) Le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- b) Le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- c) Le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative;
- d) Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

a) et b) :

Nombre de demandes reçues en 2022, acceptées, refusées et encore à l'étude en décembre 2022.

Région administrative	Reçues ⁽¹⁾	Acceptées Palier 1	Acceptées Palier 2	Refusées ⁽²⁾	À l'étude
Bas-Saint-Laurent	34	9	8	12	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	37	4	9	15	7
Capitale-Nationale	126	41	20	44	17
Mauricie	32	10	13	11	2
Estrie	77	20	26	28	9
Montréal	398	144	110	87	44
Outaouais	88	26	28	27	15
Abitibi-Témiscamingue	24	9	5	6	1
Côte-Nord	20	6	8	6	1
Nord-du-Québec	6	3	2	2	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	6	2	5	1
Chaudière-Appalaches	69	19	18	15	10
Laval	100	26	31	24	15
Lanaudière	111	30	30	35	12
Laurentides	120	28	39	46	11
Montérégie	308	101	71	87	45
Centre-du-Québec	32	11	8	12	3
Hors du Québec	5	1		3	
Ensemble des régions	1 602	494	428	465	199

(1) Nombre total de demandes SEHNSE, car les demandes ne se font pas par palier. C'est l'analyse de la demande qui détermine si l'enfant répond aux exigences du palier 1 ou à celles du palier 2.

(2) Nombre de demandes refusées, c'est-à-dire que l'enfant ne répond pas aux exigences du palier 1 ni à celles du palier 2.

(3) Information extraites en date du 8 mars 2024.

c) : Veuillez vous référer à la réponse de la question 158. Aucune ventilation de la raison du refus par région n'est disponible.

TITRE 453 : Concernant le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) :

- a) Le nombre de formulaires de Demande de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (LPF-827) reçus dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- b) Le nombre de formulaires LPF-827 acceptés dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative;
- c) Le nombre de formulaires LPF-827 refusés dans les 5 dernières années, ainsi que la raison du refus, ventilé par région administrative;
- d) Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

d) :

Tableau 1 : Le budget pour le supplément dans les 5 dernières années, ventilé par région administrative.

Année	Sommes versées en M\$
2023	61,9
2022	54,7
2021	55,2
2020	56,6
2019	13,8

Aucune ventilation par région n'est possible pour les sommes versées.